

Communiqué



Le président de la Convention interdisant les mines antipersonnel appelle les États à ne pas manquer à leurs obligations

Genève le 29 février 2012- Le président du traité international interdisant les mines antipersonnel a appelé la communauté internationale à « ne pas manquer à ses engagements afin d'aider dans les efforts visant à soutenir les survivants des explosions des mines et libérer les terres de leur asservissement meurtrier ». L'appel a été fait à la Conférence du désarmement, à la veille du treizième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument historique, instrument humanitaire, de développement et de désarmement.

S.E. PRAK Sokhonn, qui préside la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, est Ministre auprès du Premier ministre du Cambodge et Vice-président de l'Autorité cambodgienne d'action contre les mines et d'aide aux victimes, est venu à Genève pour commémorer le jour où il y a 13 ans, la Convention est entrée en vigueur.

S.E. PRAK Sokhonn a rappelé à la Conférence du désarmement que « les délibérations sur le désarmement qui se déroulent ici à Genève et dans d'autres arènes, sont un moyen à des fins humanitaires », et a appelé les instances du désarmement à « produire des résultats qui feront une différence dans la vie des gens partout »:

« Malgré le succès de la Convention, il est très clair qu'il faudra encore de nombreuses années pour s'assurer que la Convention soit à la hauteur de son engagement de mettre fin aux souffrances et aux blessures causées par les mines antipersonnel » a déclaré S.E. PRAK Sokhonn.

« Un engagement continu envers cet effort implique souvent un engagement financier » a ajouté S.E. PRAK Sokhonn. « En venant en Europe où les défis économiques pèsent lourdement sur les esprits de beaucoup, je suis réaliste sur certaines réalités d'aujourd'hui. Néanmoins, nous avons accepté des obligations solennelles, et nous avons convenu, sans délai ou date d'expiration, de nous soutenir mutuellement. Et donc, bien que les gouvernements ne doivent pas tourner le dos aux réalités financières, également nous ne devons pas manquer à nos obligations d'aider les survivants des explosions des mines et de libérer les terre de leur asservissement mortel ».

S.E. PRAK Sokhonn a aussi appelé les Etats non parties à accéder à la Convention, en notant que plusieurs membres de la Conférence du désarmement ne l'ont pas encore fait. « En exerçant votre leadership et en nous rejoignant, vous aurez l'occasion de contribuer à une histoire à succès du désarmement » a déclaré S.E. PRAK Sokhonn.

Les représentants de la Présidence de la Convention participeront à deux autres événements le 1^{er} mars organisés pour commémorer l'entrée en vigueur de la Convention. Le 1^{er} mars à 10h30 au Palais des Nations à Genève, le Cambodge se joindra à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel, lauréate du Prix Nobel de la Paix, pour le lancement presse de la campagne « Prête ta jambe pour un monde sans mines ». Le même jour à 13h00, la campagne sera lancée devant les représentants des missions permanentes et les organisations basées à Genève. Les deux événements incluront la présentation d'une vidéo présentant le secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-moon remontant la jambe de son pantalon en solidarité avec les survivants

AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit

des mines terrestres de part le monde.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997 et signée à Ottawa la même année. **Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.**

À ce jour, 159 États sont parties à la Convention; 155 États d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États Parties. 34 des 50 États qui fabriquaient des mines antipersonnel à une époque sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États Parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

###

Pour des entretiens ou de plus amples informations concernant tout autre aspect sur la Convention veuillez envoyer un email à : Press@APMineBanConvention.org ou contactez Sophie Delfolie au +41 (0) 22 906 1638. Connectez-vous à la Convention à travers notre site [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) or [Twitter](#).